

# VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2026 DÉLIBÉRATION N° 2026-030

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février à 18h30, le Conseil municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 11 février 2026, s'est réuni en session ordinaire et séance publique dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Line CIRRE, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
CIRRE Marie-Line, Maire	X			LE GRANDIC Patricia		X	R. VILLALDEA
TAILLANDIER Michel, Adjoint	X			MOHREZ Nadia	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			GASCOIN Nicolas		X	N. TAILLANDIER
LAUVERGEAT Patrice, Adjoint	X			MARC Solène	X		
VILLALDEA-AVILA Rafaël, Adjoint	X			TISSIER Julien	X		
MARTIN Nadine, Adjointe	X			TABARD Alain	X		
VOISINE Joël, Adjoint	X			MORINEAU Claude	X		
BRUNAUD Pascale, Adjointe	X			DAOUDA-DODU Noëlle	X		
MNICH Pascal	X			FERRON Julie	X		
PETITJEAN Eliane	X			LAMBERT Jacques	X		
DEVAUX Céline		X	M-L. CIRRE	WORGELD Thierry	X		
JACQUET Jean-Luc	X			FRODEFOND Gabrielle	X		
LEPRAT Monique	X			DURIEUX Olivier	X		
LE GRANDIC Frédéric		X	G. FRODEFOND	CORNIUO Yves	X		
TAILLANDIER Nathalie	X						

**Secrétaire de séance** : Monsieur Rafaël VILLALDEA

En exercice :	29	Présents :	25	Pouvoir(s) :	4	Votants :	29	Absent(s) :	4
---------------	----	------------	----	--------------	---	-----------	----	-------------	---

### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 : RAPPORT DE PRESENTATION

Monsieur Patrice LAUVERGEAT, adjoint chargé des finances, expose :

Depuis la loi du 6 février 1992, les communes de plus de 3 500 habitants et les établissements qui leur sont rattachés, ont l'obligation de présenter un rapport sur les orientations budgétaires et d'organiser un débat dans un délai de 10 semaines préalablement au vote du budget, sous peine de nullité du budget primitif (articles L.1612-26 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

#### 4. Le contexte national

Le rapport constitué pour cette année 2026 revêt un caractère particulièrement complexe considérant le contexte national. En effet, l'adoption très tardive de la loi de finances 2026 au 2 février 2026, et sous réserve du contrôle du Conseil constitutionnel, laisse planer de nombreuses incertitudes quant aux effets pour chaque collectivité. Le niveau d'information procuré lors du vote final de la Loi de Finances est bien moindre que le détail qui avait été fourni lors de la présentation quelques mois plus tôt du Projet de Loi de Finances initial, notamment les parties budgétaires relatives aux collectivités locales.

Les points clés à retenir du PLF 2026 :

#### Un budget national placé sous le signe du redressement financier :

L'objectif central du budget de l'État demeure le redressement des comptes publics, se fondant sur un déficit public ramené à -5% du PIB (-5,4% en 2025) et une dette publique estimée à 118,2 % du PIB (115,9% en 2025), avec une trajectoire de rétablissement graduel des finances publiques visant un retour sous les 3% de déficit à horizon 2029.

Les hypothèses de croissance économique (+1% du PIB) et d'inflation (1,3%) sont jugées prudentes. Ces hypothèses conditionnent les dotations et prélèvements sur recettes dont dépendent directement les budgets locaux : le ralentissement de la hausse des prix combinée à une croissance modérée apaise partiellement les coûts, mais freine la dynamique des recettes fiscales locales.

Ce cadre macroéconomique stabilise l'environnement budgétaire mais n'offre aucune marge pour les finances locales. La faible dynamique économique limite la progression naturelle des recettes et contraint les collectivités à affiner leurs prévisions, renforcer encore davantage le suivi budgétaire.

En outre, la situation critique du budget de la France impacte directement les taux financiers auxquels l'État, mais aussi les collectivités, empruntent. Les conditions de financements se sont donc détériorées sur l'année 2025 :

Taux moyens	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T4
15 ans	3,37%	3,53%	3,56%	4,00%
20 ans	3,71%	3,72%	3,80%	4,00%

La hausse des taux de marchés s'est également accompagnée d'une hausse des marges bancaires. Les marchés n'anticipent pas de nouvelle baisse de taux de la Banque Centrale Européenne avant l'été 2026.

Les variations à la hausse sur un an des principaux index sont les suivantes :

Index		01/01/2025	01/01/2026	Ecart
ESTER	Journalier	2,905	1,921	-0,984
EURIBOR-1S	Semaine	2,924	1,899	-1,025
EURIBOR01M	Moyenné 1mois	2,845	1,939	-0,906
EURIBOR03M	3 mois moyenné 1 m	2,714	2,026	-0,688
EURIBOR06M		2,568	2,107	-0,461
EURIBOR12M		2,46	2,243	-0,217
CMS10	Index principal de référence des offres bancaires	2,36	2,931	0,571
OAT10		3,193	3,561	0,368

### Les concours financiers de l'État aux collectivités en baisse globalement de 2 milliards d'€

Le principal concours financiers de l'État aux communes est constitué de la Dotation Globale de Fonctionnement. Contrairement aux trois derniers exercices (2023-2025) qui avaient donné lieu, à des modestes coups de pouce, il n'y a aucun abondement cette année sur l'enveloppe globale mais en favorisant légèrement la répartition des montants en direction des communes les plus fragiles : la Dotation de Solidarité Rurale est augmentée de 150 millions d'€ mais la Dotation Nationale de Péréquation reste stable.

Une baisse significative est prévue sur les compensations versées par l'État aux collectivités concernant les exonérations fiscales accordées pour les biens industriels ainsi que la DCRTP (-19,45%).

Toutefois, les parlementaires ont introduit des mécanismes de plafonnement des diminutions à 2% des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

### Recul sur les réformes envisagées pour la TVA et le FCTVA

Le taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est maintenu à 16,404%. Le Projet de Loi de Finances initial envisageait de remettre en cause l'éligibilité des dépenses de fonctionnement (pour l'entretien de la voirie ou des bâtiments publics). Finalement le dispositif est maintenu en 2026.

Pour ce qui concerne l'évolution globale des fractions de TVA qui remplace la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), il était prévu au PLF 2026 que l'évolution de la ressource serait écartée du taux d'inflation constaté l'année précédente sans que cela puisse conduire à une baisse de la ressource. Cette disposition ne se retrouve pas dans le texte final adopté. Cette ressource devrait donc progresser à hauteur de ces 0,5% en 2026.

### Les communes épargnées par le DILICO 2026

Ce dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités a été institué par la Loi de Finances 2025 qui l'avait ramené à 1 milliard d'€ de prélèvement obligatoire (contre 2 milliards prévus) sur plus de 2.000 collectivités les plus importantes.

Au Projet de Loi de Finances 2026, le DILICO devait être relevé à 2 milliards et être élargi à un plus grand nombre de collectivités. Mais les simulations d'impact étaient souvent dévastatrices et l'intervention des parlementaires a permis de ramener le montant 2026 à 740 millions d'€. Les communes sont totalement exonérées, les EPCI sont maintenus à l'identique de 2025, seuls 25 départements seront contributeurs en 2026 et les régions cotisent pour près de la moitié à ce fonds de réserve.

### Des mesures fiscales modérées

Chaque année, la loi de finances entérine la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales qui servent de bases fiscales au produit des impositions locales directes. Cette revalorisation tient compte de l'indice des prix publié par l'INSEE en novembre N-1. Après des années à des taux élevés, l'augmentation fixée pour 2026 est de +0,80%.

En revanche, la révision générale de ces valeurs locatives est à nouveau reportée à 2027 pour les locaux commerciaux (initialement prévue en 2023) et 2031 pour les locaux d'habitation (initialement prévue en 2 étapes en 2026 et 2028). Ce recul est potentiellement une perte de ressources pour les collectivités, faute d'actualisation de leurs bases fiscales.

La taxe sur les infrastructures prélevée sur les délégataires d'autoroutes et les exploitants d'aéroports a été versée pour la première fois en 2025 mais est réaffectée en 2026 à l'Agence de financement des infrastructures de transport qui participera au financement des projets locaux.

L'extinction de la CVAE, ancien impôt local désormais perçu par l'État, est confirmée pour 2030.

### Les aides d'investissement maintenues mais en recul

Le projet initial du gouvernement de fusionner la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et la DPV (dotation de politique de la ville) en un fonds unique dénommé Fonds d'investissement des territoires, ne se retrouve pas dans la version finale du texte car cela suscitait l'inquiétude des élus locaux.

En revanche, le Fonds vert, dont le budget en 2024 s'élevait à 2,5 milliards d'€, abaissé à 1,15 milliard d'€ en 2025 puis à 650 millions d'€ dans le texte initial du PLF 2026, est in fine fixé à 837 millions d'€.

## 5. Le contexte local

### 5.1. Rétrospective : la situation financière de la Commune au 31 décembre 2025

#### 5.1.1. Résultats 2025

Comme pour les années précédentes, il sera procédé à la reprise des résultats de clôture 2025 dès le budget primitif 2026. Sous réserve de l'avis du comptable public, les résultats de l'année 2025 se décomposent de la façon suivante :

Section budgétaire	(1) Résultat exercice 2025	(2) Résultat de clôture des exercices antérieurs	(3) Capitalisation = part affectée en investissement	Résultat de clôture 2025 (1) + (2) - (3)
Fonctionnement	+ 467 958,64 €	+ 1 529 274,28 €	918 532,72 €	+ 1 078 700,20 €
Investissement	+ 151 154,32 €	- 1 007 606,87 €		- 856 452,55 €
<b>Cumul</b>	<b>+ 619 112,96 €</b>	<b>+ 521 667,41 €</b>	<b>918 532,72 €</b>	<b>+ 222 247,65 €</b>

Le résultat de clôture 2025 cumulé des 2 sections s'élève à + 222 247,65 € (sous réserve de l'avis du comptable public) contre 529 124,09 €.

Toutefois et conformément aux décisions des conseils municipaux des 14 décembre 2021 et 22 mars 2022 (délibérations n° 2021-156 et n° 2022-056), le résultat d'investissement cumulé 2025 s'élevant à un montant déficitaire de - 856 452,55 € devra être modifié avant d'être repris au budget primitif 2026 pour un montant déficitaire de - 863 952,55 € en incluant les 7 500 € de crédits correspondant à la 5<sup>ème</sup> année d'apurement du compte 1069 dénommé « reprise 1997 sur excédents capitalisés - neutralisation de l'excédent des charges et produits ».

### 5.1.2. Vue d'ensemble des grands équilibres

ROB	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>1. Recettes courantes de fonctionnement (dont) :</b>	<b>8 813 541,24</b>	<b>8 938 629,37</b>	<b>9 046 567,10</b>	<b>9 566 755,55</b>	<b>9 942 011,49</b>	<b>9 988 569,33</b>
Fiscalité directe	4 657 278,99	4 198 034,99	4 281 181,01	4 235 735,00	4 519 627,00	4 418 696,00
Reversement de fiscalité	600 114,00	599 681,00	601 546,00	593 168,00	595 435,00	617 033,00
Dotations et subventions	2 431 974,00	2 771 026,38	2 723 232,37	2 838 043,39	2 860 368,58	2 985 444,40
Redevances et autres produits	58 013,80	61 068,20	97 280,30	389 666,21	705 365,51	697 342,95
<b>2. Dépenses courantes de fonctionnement (dont) :</b>	<b>7 851 088,63</b>	<b>8 121 977,40</b>	<b>8 600 523,56</b>	<b>8 596 679,57</b>	<b>8 557 944,33</b>	<b>8 922 552,96</b>
Frais de personnel	5 649 061,82	5 749 054,10	6 056 372,10	5 916 952,78	6 038 766,88	6 144 861,40
Charges de gestion générale	1 451 014,04	1 548 093,19	1 765 688,96	1 884 597,96	1 745 827,47	1 868 591,39
Autres charges	652 338,94	685 972,33	696 264,02	709 128,75	744 497,19	751 106,24
<b>3. Excédent brut de fonctionnement - EG (1 - 2)</b>	<b>962 452,61</b>	<b>816 651,97</b>	<b>446 043,54</b>	<b>970 075,98</b>	<b>1 384 067,16</b>	<b>1 066 016,37</b>
4. Résultat financier	-107 471,32	-102 834,42	-118 878,00	-182 980,81	-168 368,45	-151 970,21
5. Résultat exceptionnel	4 524,42	40 352,33	48 552,27	8 384,33	2 895,31	-50,99
<b>6. CAF Brute (3 + 4 + 5)</b>	<b>859 505,71</b>	<b>754 169,88</b>	<b>375 717,81</b>	<b>795 479,50</b>	<b>1 218 594,02</b>	<b>913 995,17</b>
Taux d'épargne brute	9,74%	8,40%	4,13%	8,31%	12,24%	9,15%
<b>7. Recettes définitives d'investissement</b>	<b>779 881,98</b>	<b>353 948,24</b>	<b>1 131 598,08</b>	<b>689 778,55</b>	<b>473 536,20</b>	<b>665 543,09</b>
Dotations et subventions	771 881,98	345 948,24	1 123 598,08	632 959,54	423 449,48	475 957,98
Autres recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	50 086,72	82 569,60
<b>8. Financements propres disponibles (6 + 7)</b>	<b>1 639 387,69</b>	<b>1 108 118,12</b>	<b>1 507 315,89</b>	<b>1 485 258,05</b>	<b>1 692 130,22</b>	<b>1 579 538,26</b>
<b>9. Dépenses d'investissement (hors capital)</b>	<b>2 651 923,89</b>	<b>2 134 186,04</b>	<b>1 431 233,97</b>	<b>1 344 850,36</b>	<b>1 930 802,22</b>	<b>1 527 242,60</b>
Dépenses d'équipement	2 606 504,18	2 108 684,43	1 431 233,97	1 330 657,40	1 696 779,65	1 479 575,36
Autres dépenses d'investissement	45 419,71	25 501,61	0,00	14 192,96	234 022,57	47 667,24
<b>10. Remboursement du capital de la dette</b>	<b>592 474,71</b>	<b>593 127,80</b>	<b>684 127,58</b>	<b>625 598,45</b>	<b>611 658,81</b>	<b>614 805,92</b>
<b>11. CAF Nette (6 - 10)</b>	<b>267 031,00</b>	<b>161 042,08</b>	<b>-308 409,77</b>	<b>169 881,05</b>	<b>606 935,21</b>	<b>299 189,25</b>
12. Besoin de financement (9 + 10 - 8)	1 605 010,91	1 619 195,72	608 045,66	485 190,76	850 330,81	562 510,26
13. Emprunts nouveaux	0,00	1 500 000,00	757 000,00	1 228 000,00	0,00	320 000,00
14. Encours de la dette au 31/12	6 778 896,13	7 693 763,33	7 886 603,99	8 489 005,54	7 877 346,73	7 582 540,81
<b>15. Capacité de désendettement (17/6)</b>	<b>7,89</b>	<b>10,2</b>	<b>20,99</b>	<b>10,67</b>	<b>6,46</b>	<b>8,3</b>

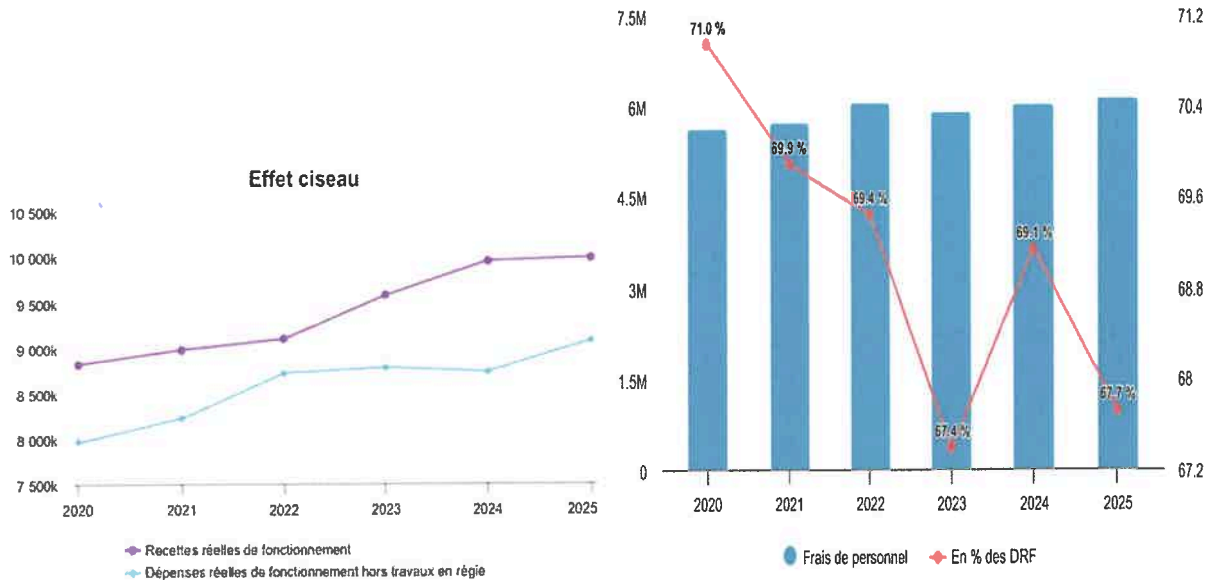
### 5.1.3. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2025 se maintiennent malgré une diminution de la fiscalité. Les dépenses courantes progressent de façon sensible s'expliquant par l'évolution :

- Des charges de gestion courante du fait des prix de l'énergie encore élevés (+27% par rapport à 2024) et des services publics fortement sollicités dans le domaine de l'enfance et la jeunesse,
- Des charges de personnel en hausse de 1,76%, principalement due aux augmentations de cotisations patronales et une évolution moyenne de 1,5% sur la période 2020/2025. A noter, la part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement diminue, passant de 71% en 2020, à 69,1% en 2024 et 67,7% en 2025.

Effectifs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Titulaires permanents</b>	126	127	129	133	131	125	124	124	126	125	128	120	117	117
<b>Contractuels permanents</b>	16	17	20	14	16	16	14	14	15	23	18	17	20	20
<b>Total effectifs</b>	142	144	149	147	147	141	138	138	141	148	146	137	137	137

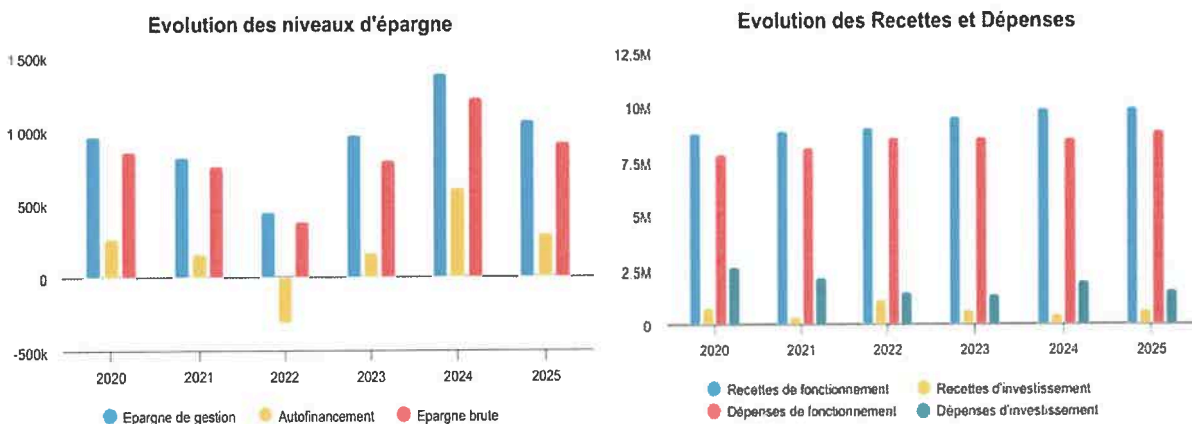
Les autres charges restent stables en 2025 à 751k€ après une période de croissance moyenne de 2,5% depuis 2020, imputable aux contributions obligatoires, notamment la hausse du contingent incendie nécessaire au financement du SDIS ainsi qu'aux indispensables licences informatiques (changements comptables du chapitre 011 au chapitre 65 et hausse des coûts), tandis que les subventions aux associations sont restées stables.



### 5.1.4. L'épargne

L'année 2025 est marquée par un excédent de fonctionnement de plus d'1 million, en diminution par rapport à 2024 mais à un niveau supérieur par rapport aux résultats depuis 2020, dont la moyenne sur 6 ans s'établit à 940K€.

L'épargne brute s'élève à 913K€ en 2025 et a progressé modestement de 6,3% depuis 2020. L'épargne nette de 299K€ en 2025 a connu des variations importantes sur la période et reste fragile.



### 5.1.5. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement 2025 représentent 1,5 million hors remboursement de la dette. Les dotations et subventions d'investissement de 665 k€ sont en hausse par rapport à 2024 mais inférieures au prévisionnel du fait des retards de perception des participations financières sur le chantier de l'école maternelle Rive droite.

Dépenses Investissement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement brut	2 606 504,18	2 108 684,43	1 431 233,97	1 330 657,40	1 696 779,65	1 479 575,36
Dépenses financières d'investissement	45 419,71	25 501,61	0,00	14 192,96	234 022,57	47 667,24
Remboursement de capital	592 474,71	593 127,80	684 127,58	625 598,45	611 658,81	614 805,92

Opérations d'ordre	36 019,74	3 630 329,42	968 634,84	130 256,18	237 225,18	178 902,24
Déficit d'investissement reporté	0,00	750 518,04	580 598,78	0,00	0,00	1 007 606,87
Excédent capitalisé 1068	0,00	6 172,33	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement	3 280 418,34	7 114 333,63	3 664 595,17	2 100 704,99	2 779 686,21	3 328 557,63

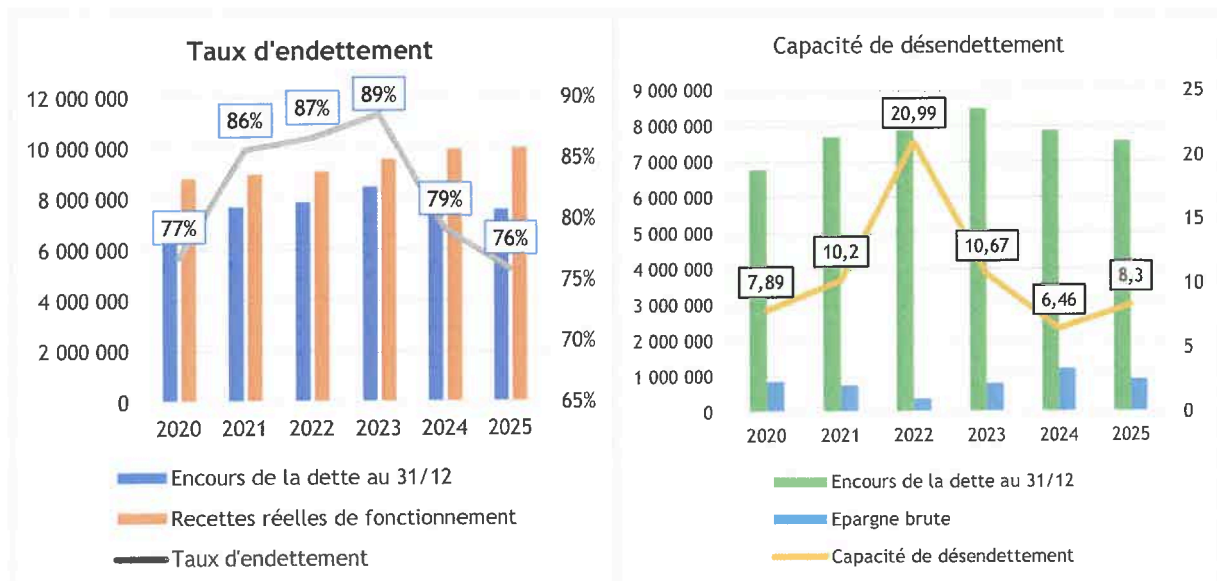
Sur la période 2020/2025, les dépenses d'équipement s'élèvent à 10,65 millions d'€ et comprennent :

- Les travaux de l'école élémentaire Louis-Dézelot et les équipements numériques de toutes les classes ;
- La fin de l'aménagement de la phase A1 de la ZAC du Bois d'argent ;
- Des travaux de voirie conséquents : rue des Lavois, Chemin du Grand Breuil, rue du Chatelier, rue Jean-Baptiste Labbé ;
- La rénovation du patrimoine historique : les vitraux du donjon du château et 2 cloches de l'église ;
- La rénovation énergétique de l'école maternelle Rive droite qui se terminent en 2026, les aménagements à l'école maternelle Rive gauche (chaudière, stores, travaux en régie)
- La rénovation du cinéma Le Rio ;
- Les nouveaux équipements informatiques et le remplacement de tout le matériel de cuisson du restaurant scolaire Le Gavroche ;
- La climatisation du Multi-accueil et l'équipement d'un nouveau logiciel pour tous les services éducation, enfance et jeunesse ;
- L'équipement informatique des services municipaux : ordinateurs, logiciels de travail, infrastructures numériques pour la sécurité informatique et la téléphonie ;
- L'aménagement de bureaux à l'hôtel de ville ;
- La rénovation de l'étage de l'immeuble Dordain ;
- Le renforcement de la vidéoprotection (6 caméras) et l'acquisition d'un cinémomètre ;
- La rénovation de poteaux incendie et de la réserve incendie de la zone industrielle ;
- L'acquisition foncière des parcelles rue Jules Ferry.

Les investissements ont été financés depuis 2020 par des dotations et subventions d'équipement perçues pour 3,77 millions d'€ et 3,8 millions d'€ d'emprunt, soit un autofinancement de 28,6%

### 5.1.6. La dette

Après une année 2024 sans emprunt, un emprunt nouveau de 320 k€ a été conclu en 2025. Le remboursement annuel de la dette s'élevant à 614 k€, la commune a pu réaliser un désendettement de plus de 900 k€ en 2 années. La capacité de désendettement est estimée à 8,33 années à fin 2025.



Le taux d'endettement reste inférieur au taux critique de 150% des recettes réelles de fonctionnement. L'épargne brute dégagée en 2025 de 913 k€ permet de ramener la capacité de désendettement à 8,3 années. La situation est correcte mais reste sensible à la conjoncture.

## 5.2. Prospective financière : les orientations budgétaires 2026

Compte tenu du contexte national évoqué précédemment, les projections financières se veulent extrêmement prudentes et se limitent aux exercices 2026 et 2027.

### 5.2.1. Les restes à réaliser 2025

Le budget primitif 2026 devra intégrer un report de restes à réaliser 2025 pour les 2 sections :

Section budgétaire	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	639,5 K€	766,4 K€	+ 126,9 K€
Fonctionnement	67 K€	0 €	67 K€

### 5.2.2. Évolution de la population INSEE de la Commune

Le recensement de la population et les calculs intermédiaires effectués par l'INSEE sont importants car ils ont un double impact :

- Sur la participation de l'État au budget de la Commune ; plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante.
- Sur les produits de la fiscalité locale.

De plus, ces résultats fixent le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies... ils vont également définir les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc...), de commerces, de logements...

Les populations légales de chaque commune sont actualisées tous les ans et officialisées par publication de l'INSEE.

Type de population	Rappel résultats du recensement 2024	Budget 2025 Situation au 01/01/2022 (Milieu de période 2020-2024)	Budget 2026 Situation au 01/01/2023 (Milieu de période 2021-2025)	Évolution population	
				En effectif	En %
Population municipale	6 515	6 416	6 463	+47	+ 0,73 %
Population comptée à part		94	93	-1	-1.075%
Population totale	6 515	6 510	6 556	+46	+ 0,71%

### 5.2.3. La section de fonctionnement

Libellé		2025	2026	2027
<b>Recette de fonctionnement</b>		10 691 265,00	10 152 330,00	10 272 455,00
002	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	610 742,00	341 615,00	448 070,00
013	Atténuation de charges	104 435,00	100 000,00	95 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 354,00	63 000,00	63 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 054 556,00	1 003 500,00	1 013 980,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	948 719,00	960 035,00	956 035,00
731	Fiscalité locale	4 784 353,00	4 816 550,00	4 813 200,00
74	Dotations et participations	2 985 444,00	2 785 680,00	2 801 020,00
75	Autres produits de gestion courante	111 062,00	80 800,00	81 000,00
77	Produits exceptionnels	6 600,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	150,00	150,00
<b>Dépense de fonctionnement</b>		9 612 565,00	9 704 260,00	9 671 335,00
002	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 868 591,00	1 970 615,00	1 921 840,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 144 861,00	6 195 851,00	6 214 471,00
014	Atténuation de produits	147 359,00	149 500,00	125 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	474 481,00	421 000,00	425 000,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	751 106,00	815 505,00	821 873,00
66	Charges financières	151 970,00	150 589,00	161 951,00
67	Charges exceptionnelles	651,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	73 544,00	200,00	200,00
Excédent en fonctionnement		1 078 700,00	448 070,00	601 120,00

Pour 2026, les recettes de fonctionnement diminuent globalement de 5%. La fiscalité est revalorisée en-dessous du coefficient national de 0,8% par mesure de prudence et pour tenir compte d'éventuelles pertes de bases. Les dotations et subventions sont diminuées de près de 7% dans l'incertitude des divers impacts de la loi de finances sur les compensations d'exonération. En revanche, les dotations de fonctionnement (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation) sont reconduites pratiquement à l'identique prenant acte de la stabilité annoncée par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement 2026 progressent globalement de 1% mais avec d'importantes disparités :

- Les charges générales sont estimées en hausse de 5,5% pour tenir compte des prix de l'énergie qui continuent de progresser pour la commune de 8% sur l'électricité, malgré une légère détente sur la fourniture en gaz, des hausses sur les contrats récemment renouvelés, notamment la flotte automobile qui inclue désormais plus de 40% de véhicules hybrides, et la hausse des effectifs accueillis dans les services scolaires et périscolaires qui impactent les coûts de fonctionnement.
- Les prévisions sur les autres charges augmentent de plus de 8% par rapport à 2025 sous l'effet combiné de la hausse des coûts de l'informatique et des contributions obligatoires, mais aussi de la nécessaire prise en compte des futures indemnités d'élus dans l'attente de la délibération du prochain conseil municipal fixant les taux de reversement.
- La progression des charges de personnel est limitée à 0,8%, malgré le poids des cotisations patronales :
  - Depuis la précédente loi de financement de la sécurité sociale, les contribution employeur à la CNRACL (caisse de retraite des agents titulaires), augmentent de 3 points chaque année jusqu'en 2028. Après une hausse de 73K€ constatée en 2025, il est estimé une nouvelle augmentation de plus de 91K€ en 2026, soit un total de 1,14 millions d'€.

Rappel 2024	Pour 2025	2026	2027	2028
31,65%	34,65%	37,65%	40,65%	43,65%
<i>Evolution annuelle</i>	9,48%	8,66%	7,97%	7,38%
				37,91%

- Les estimations intègrent également l'augmentation des taux de cotisations IRCANTEC pour les contractuels, la part patronale de la cotisation vieillesse qui passe de 2,02% à 2,11%, l'instauration d'une part régionale sur le versement mobilité (0,15%) en plus du taux de 2% destiné à Agglobus. En revanche le taux de cotisation pour les accidents du travail passe de 1,8% à 1,66%.
- Sur les 7 départs en retraite constatés en 2025, un seul n'a pas été remplacé. Pour 2026, 6 départs sont prévus dont 1 non-remplacé. Les situations d'évolution de carrière (avancements et promotions) sont également prises en compte.

#### 5.2.4. L'épargne

Analyse	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement courant	9 988 569,33	9 746 715,00	9 760 385,00
Dépenses de fonctionnement courant (Hors travaux en régie)	8 922 552,96	9 091 671,00	9 043 384,00
Épargne de gestion	1 066 016,37	655 044,00	717 001,00
Résultats financiers	-151 970,21	-150 589,00	-161 951,00
Résultats exceptionnels	-50,99	0,00	0,00
Épargne brute	913 995,17	504 455,00	555 050,00
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	614 805,92	590 600,00	549 230,00
Épargne Disponible (Autofinancement net)	299 189,25	-86 145,00	5 820,00
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie	1 590 152,10	1 826 500,00	1 641 500,00
Recettes réelles d'investissement	665 543,09	1 515 357,00	770 000,00
Emprunts nouveaux	320 000,00	650 000,00	600 000,00
Résultat reporté de l'exercice N-1	521 667,41	214 750,55	467 462,55
Résultat de l'exercice N au 31/12 (Fond de roulement)	222 247,65	467 462,55	201 782,55
Dette au 31 12	7 582 540,81	7 641 940,81	7 692 710,81
Capacité de désendettement	8,30	15,15	13,86

L'épargne brute est estimée à 504K€ pour 2026, en diminution notable par rapport au réalisé 2025 car les prévisions de recettes restent très prudentes. L'épargne nette est négative en 2026 mais s'améliore en 2027.

### 5.2.5. La section d'investissement

Libellé		2025	2026	2027
<b>Recette d'investissement</b>		2 472 105,00	3 323 445,00	1 824 393,00
001	Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	29 393,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	169 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	474 481,00	421 000,00	425 000,00
041	Opérations patrimoniales	93 548,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 194 575,00	983 088,00	220 000,00
13	Subventions d'investissement	199 915,00	1 100 357,00	550 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	320 450,00	650 000,00	600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	106 566,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	82 570,00	0,00	0,00
<b>Dépense d'investissement</b>		3 328 558,00	3 294 053,00	2 203 730,00
001	Solde d'exécution reporté	1 007 607,00	863 953,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 324,00	53 000,00	53 000,00
041	Opérations patrimoniales	78 578,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 008,00	1 500,00	1 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	614 806,00	590 600,00	549 230,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	57 472,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versées	45 659,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 339 533,00	1 785 000,00	1 600 000,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	82 570,00	0,00	0,00
Excédent en investissement		-856 453,00	29 393,00	-379 337,00
<b>Solde d'exécution de l'exercice</b>		222 248,00	477 463,00	221 783,00

Les données ci-dessus intègrent les restes à réaliser de 2025 pour 639,5 K€ en dépenses et 766,4 K€ en recettes, soit un excédent de 126,9 K€ qui explique principalement par le retard dans la perception des subventions pour le chantier de la maternelle Rive droite.

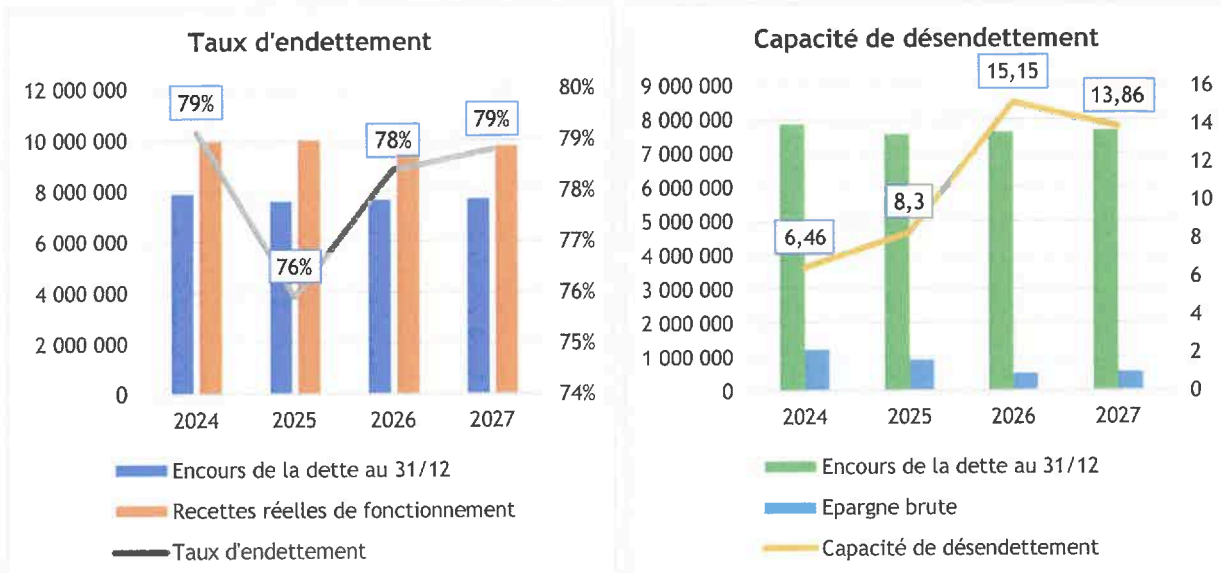
Les principales dépenses d'équipement concernent :

- La rénovation énergétique du gymnase Serge Faure évaluée 527K€
- La réfection de la rue Pierre-Gilles de Gennes pour 69K€
- Les aménagements au cimetière Lamartine pour 20K€
- Le remplacement de l'ascenseur extérieur de l'hôtel de ville pour 84K€

En recettes d'investissement, les subventions s'élèvent à 1,1 million d'€ et un emprunt d'équilibre de 650K€ est envisagé.

### 5.2.6. La dette

	2024	2025	2026	2027
Encours de la dette au 31/12	7 877 346,73	7 582 540,81	7 641 940,81	7 692 710,81
Recettes réelles de fonctionnement	9 952 543,69	9 989 169,33	9 747 715,00	9 761 385,00
Taux d'endettement	79,1%	75,9%	78,4%	78,8%
Capacité de désendettement	6,46	8,3	15,15	13,86
Épargne brute	1 218 594,02	913 995,17	504 455,00	555 050,00



La capacité de désendettement se définit comme le rapport entre l'épargne brute et la dette d'une collectivité. Ce ratio répond à la question suivante : sur combien d'années la collectivité pourrait-elle, en théorie, rembourser sa dette si elle utilisait toute son épargne brute à cet effet ? Cependant, il est essentiel de souligner que la capacité de désendettement demeure théorique. En effet, elle suppose que l'épargne brute reste constante au fil du temps, ce qui n'est généralement pas le cas.



Les prévisions prudentes de 2026 conduit à diminution de l'épargne et par conséquent un allongement de la capacité de désendettement passant d'une bonne situation à la zone de risque. Cette estimation appelle donc une attention particulièrement soutenue tout au long de l'année 2026 et notamment lors des notifications de recettes par les services de l'État pour d'éventuels ajustements.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal prend acte des présentes orientations budgétaires pour 2025.

Saint-Florent-sur-Cher, le 18 février 2026

Madame le Maire,  
Marie-Line CIRRE

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Rafaël VILLALDEA